

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 21 juillet 2025 à 18 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mélissa Morin
- le conseiller Paul Gauthier
- le conseiller Danny Raymond
- la conseillère Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier est aussi présente. Les conseillères Nathalie Lanthier et Kim Jones sont absentes. La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode est aussi absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 à 18 h 33.

2025-07-017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la greffière-trésorière adjointe soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour les travaux de réfection du pavage d'une portion du chemin Saint-Georges
4. Octroi de mandat et autorisation de paiement – Services de surveillance de chantier relatifs aux travaux de réfection du pavage d'une portion du chemin Saint-Georges
5. Octroi de mandat et autorisation de paiement – Services de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du pavage d'une portion du chemin Saint-Georges
6. **Période de questions**
7. Levée de la séance extraordinaire

2025-07-018

OUVERTURE DES SOUSMISSION ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE D'UNE PORTION DU CHEMIN SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2025-03-016 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025, la Municipalité de Saint-Télesphore a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (« SEAO »), portant le numéro d'avis N° 2025-04-001, et ce, pour les travaux de réfection du pavage d'une portion du chemin Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 2 juillet 2025, dans le cadre de l'appel d'offres public N° 2025-04-001 ;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10 h 00, le 2 juillet 2025, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Ali Excavation inc.	691 984,09 \$
Eurovia Québec Construction inc.	764 125,48 \$
Roxboro Excavation inc.	758 000,00 \$

CONSIDÉRANT QU’après une étude et analyse des soumissions, chacune d’elles s’avère conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte les soumissions reçues ;

QUE le conseil octroie le contrat à l’entreprise *Ali Excavation inc.* plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l’exécution des travaux de réfection du pavage d’une portion du chemin Saint-Georges conformément aux documents d’appels d’offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 691 984,09 \$ incluant les taxes ;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 23 040 00 721 ;

QUE les dépenses soient financées à partir de l’excédent non affecté ;

QUE les dépenses soient soumises lors de la reddition de dépenses admissibles dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028).

2025-07-019

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES DE SURVEILLANCE DE CHANTIER RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE D’UNE PORTION DU CHEMIN SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT l’offre de service reçue de la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* datée du 8 juillet 2025, pour les services de surveillance de chantier relatifs aux travaux de réfection du pavage d’une portion du chemin Saint-Georges au montant de 28 230 \$ plus taxes applicables comprenant :

- Effectuer la gestion et la surveillance des travaux ;
- Effectuer la réunion de démarrage avec l’entrepreneur ;
- Effectuer la coordination avec le laboratoire ;
- Effectuer le suivi technique et administratif des travaux.

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* pour les services de surveillance de chantier relatifs aux travaux de réfection du pavage d’une portion du chemin Saint-Georges ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* un montant maximal de 28 230 \$ plus taxes applicables, à même le poste budgétaire 02 130 00 414 ;

QUE la dépense soit financée à partir de l’excédent non affecté ;

QUE la dépense soit soumise lors de la reddition de dépenses admissibles dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028).

2025-07-020

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVCS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE D’UNE PORTION DU CHEMIN SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT l’offre de service reçue de la firme *Groupe ABS inc.* datée du 2 juillet 2025, pour les services de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du pavage d’une portion du chemin Saint-Georges au montant de 20 739,40 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à la firme *Groupe ABS inc.* pour les services de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du pavage d’une portion du chemin Saint-Georges ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme *Groupe ABS inc.* un montant maximal de 23 845,13 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 130 00 414 ;

QUE la dépense soit financée à partir de l’excédent non affecté ;

QUE la dépense soit soumise lors de la reddition de dépenses admissibles dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2025-07-021

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 soit levée à 18 h 53.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Manon Cuillerier
Greffière-trésorière adjointe